

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

AFFAIRE N°04

**Mise en place d'écrans dynamiques – subvention
D'investissement à la Maison de l'Emploi**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : 48

Présents : 27
Absents représentés : 15
Absents : 06

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

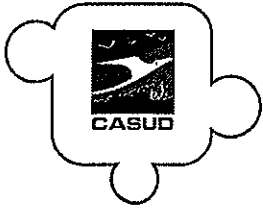
ABSENT

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacquet HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

REPRESENTE(E)S -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSEY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00

AFFAIRE N°04

Installation d'écrans dynamiques dans les services publics de proximité – Subvention d'investissement à la Maison de l'Emploi du Grand Sud

Note de synthèse

Le Président rappelle qu'au regard des ses statuts, la CASud est compétente en matière d'insertion.

Dans ce cadre elle soutient notamment le fonctionnement de la Mission locale sud et de la Maison de l'emploi du grand sud (MDE).

Le Président informe que par courrier en date du 16 octobre 2014, La MDE sollicite la CASUD pour une subvention d'investissement en vue de l'acquisition d'écrans dynamiques .

Ces écrans seront installés dans les mairies annexes des communes membres de la CASUD. Le contenu délivré par les écrans porte sur les offres d'insertion (formation ,RSMA ...) les contrats d'apprentissage , les emplois L'information est mise à jour quotidiennement par la MDE.

Ces écrans permettent donc un plus grande information de proximité pour les demandeurs d'emploi et visent une optimisation des moyens de droits commun existant dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Le Président souligne que le dispositif est déjà mis en œuvre dans chaque commune avec un seul écran et que l'efficacité est démontrée. La MDE continuera la maintenance de l'ensemble du système sans autres coûts supplémentaires.

La subvention d'investissement demandée est d'un montant de 30 000 .00 euros et représente l'acquisition d'une dizaine de postes d'écran dynamique.

Le Président rappelle que l'inscription budgétaire a été faite au budget supplémentaire. Une convention d'objectifs et de moyens est proposée en pièce annexe.

Le Président propose donc à l'Assemblée :

1. De voter la subvention d'investissement de 30 000 euros à la MDE pour l'acquisition d'écrans dynamiques
2. D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens en annexe
3. De l'autoriser lui ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire
4. De dire que la dépense y afférente sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

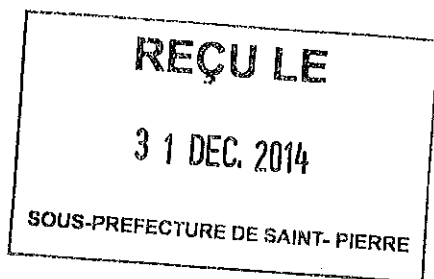
Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1. - De voter la subvention d'investissement de 30 000 euros à la MDE pour l'acquisition d'écrans dynamiques
2. D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens en annexe
3. De l'autoriser lui ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASud

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

André THIEN AH KOON

